

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 30 novembre 2022

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 26/11/2022

Date de publication : 05/12/2022

L'an deux mil vingt deux, le trente novembre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **BÉDOIN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Carole PERRIN, M. Christophe CHAUMARD.

Procurations : Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECQ, Mme Carole PERRIN en faveur de Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN.

Secrétaire : Mme Stéphanie CIPOLLA.

N° MA-DEL-2022-080

OBJET: CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORTEUR: Mme Pascale BEGNIS

Par délibération du 10 juillet 2020, le Conseil municipal a procédé à l'élection des membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) sur le fondement d'une liste unique comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir.

Suite à la démission de Madame Anne CAPOZZO, il convenait de pourvoir à son remplacement.

Or, en l'absence de candidat restant sur les listes, l'article R123-9 du Code de l'action sociale et des familles impose le renouvellement de l'intégralité des administrateurs élus et donc de refaire une procédure complète de vote (dépôt de listes de candidats, vote à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ...).

Il est rappelé que le Conseil d'administration du CCAS se trouve composé de 17 membres : le Maire, président de droit, 8 membres élus par le Conseil municipal et 8 membres désignés par le Président.

Il convient donc de procéder à l'élection des 8 membres élus au sein du Conseil d'administration du CCAS.

Après appel à candidatures, sont proposées les listes suivantes :

Liste présentée par Carole Perrin composée de Carole Perrin, Pascale Begnis, Eliane Barnicaud, Stéphanie Cipolla, Romain Dethès, Michelle Perrin, Dominique Vissecq, Patrick Rossetti, Patrick Emond, Dominique Soumille

Liste présentée par Yannick Charreteur composée de Yannick Charreteur, Michel Feldmann, Olivier Mercier et Michel Pape

Liste présentée par Patrick Campon, seul candidat sur sa liste

Après vote à bulletin secret, le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de votants :	23	
Nombre de bulletins :	23	
Bulletins blancs :	0	
Bulletins nuls :	0	
Suffrages valablement exprimés :	23	
Liste Carole Perrin	14 voix	5 sièges attribués
Liste Yannick Charreteur	4 voix	2 sièges attribués
Liste Patrick Campon	5 voix	1 siège attribué

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'administration du CCAS :

- 1 . Mme Carole PERRIN
- 2 . Mme Pascale BEGNIS
- 3 . Mme Eliane BARNICAUD
- 4 . Mme Stéphanie CIPOLLA
- 5 . M Romain DETHES
- 6 . M Patrick CAMPON
- 7 . Mme Yannick CHARRETEUR
- 8 . M. Michel FELDMANN

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 02/12/2022
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 05/12/2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.